



REGLEMENT INTERIEUR ET INFORMATIONS

Généralités

Attitude

Nous accordons **une très grande importance au comportement des candidats** pour maintenir un cadre convivial. Tout acte de violence verbale ou physique pourra entraîner la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'établissement. Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous emprise d'alcool ou de drogues.

Nous vous demandons **de respecter les horaires pour les cours** de codes afin de ne pas perturber leur bon déroulement ainsi que le matériel et les salles mises à votre disposition.

Téléphones portables

L'usage du téléphone portable est interdit dans les salles de cours. Les appareils doivent être éteints avant d'y accéder. Sauf si celui-ci est uniquement réservé à la formation théorique.

Si vous devez utiliser votre téléphone portable, nous vous demandons de sortir de l'établissement afin de ne pas perturber les personnes qui y travaillent.

Fonctionnement de l'établissement

Règlements

Toute leçon non décommandée 48 heures à l'avance, jours ouvrables, sera considérée comme due sauf cas de force majeure dûment justifié.

Les comptes clients doivent être soldés 72 heures avant l'examen pratique ou à la fin de la formation initiale AAC ou CS. En cas de non-respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et de le reporter à une date ultérieure.

Constitution du dossier

Le responsable de l'établissement décline toute responsabilité dans les conséquences qu'entraîneraient le retard des documents nécessaires à la constitution du dossier lors de l'inscription. Dès que le dossier est complet, l'établissement s'engage à l'enregistrer dans les meilleurs délais auprès de l'ANTS (agence nationale des titres sécurisés).

Formation

L'établissement a vis-à-vis du candidat, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

L'établissement met à disposition des moyens pédagogiques et techniques tels que le code en ligne, des séries de code systématiquement mises à jour, des stages code, un enseignement sur des voitures « dernière génération » et des enseignants diplômés.

Présentation à l'examen

Une date d'examen pour l'épreuve pratique est attribuée après la validation des 4 bilans de compétences.

La présentation aux examens pratiques est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par la Préfecture ainsi que par les places encore disponibles.

En cas de non-respect du calendrier de formation, l'enseignant a la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen.

Si le candidat choisit de se présenter à l'examen pratique, malgré le refus du personnel enseignant à la vue d'un niveau trop faible, il ne pourra aller à l'épreuve pratique qu'après signature d'une décharge.

En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer son dossier au candidat.

La formation et les épreuves

Conformément à la législation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ du candidat. A l'issue de cette évaluation, et en fonction du résultat obtenu, une estimation d'un volume d'heures de formation nécessaire est établie. Ce volume n'est pas définitif et peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des aptitudes du candidat, de sa motivation, de sa régularité.

Les leçons pratiques

En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la séance. Il comment à la fin l'évolution observée en fonction de ces objectifs.

Le candidat doit venir à chaque leçon avec son livret d'apprentissage. A défaut, l'enseignant pourra accompagner le candidat sur le temps de la leçon pour le récupérer, dans un périmètre raisonnable. Le cas échéant, la leçon ne pourra avoir lieu.

Leçon de moto

L'équipement minimum de compose :

- Un blouson moto
- Une paire de gants homologuée
- Un casque moto à votre taille et homologué
- Un jean long
- Une paire de chaussures fermées et montantes
- Le prêt d'un casque peut se faire durant la formation mais de manière non-définitive.

Les examens

Le jour des examens théoriques et pratiques, si le candidat possède un premier permis, il doit se présenter avec ce titre de conduite sécurisé. A défaut de titre de conduite sécurisé, le permis doit impérativement être accompagné d'une pièce d'identité en cours de validité.

Pour l'examen pratique, le candidat doit également être en possession de son livret d'apprentissage.

Déroulement de l'examen pratique

L'épreuve dure environ 32 minutes dont 20 à 25 mn de conduite effective.

Au cours de l'examen, le candidat devra effectuer au moins une manœuvre en marche arrière, et répondre à deux questions :

- Une relative aux vérifications intérieures du véhicule portant sur la sécurité routière et une relative aux premiers secours
- OU une relative aux vérifications extérieures du véhicule portant sur la sécurité routière et une relative aux premiers secours.

Signature de l'élève

La Direction

Préciser « Nom et signature, lu et approuvé »

Ecole de conduite Tournay à droite, Tournay à gauche

22 Rue de la République, 65190 Tournay
05 62. 35.74.95 | 06. 75.96.46.32
autoecoletournay@gmail.com

Agrément : E16 065 000 10 SIRET : 489 529 537 000 32